

## Point de situation Covid-19

20 mars 2020

### **Situation en Norvège.**

- Au 20 mars, le nombre de cas est de 1 742, contre 1 552 le 19 mars (+ 190 cas)
- 7 décès ont été enregistrés
- 135 personnes sont hospitalisées, dont 33 qui sont ou ont été en soins intensifs
- Sur les 1 742 cas, 529 sont de la région de Viken, 419 sont d'Oslo, 180 du Rogaland, 173 du Vestland, 115 de la région d'Innlandet, 79 de la région d'Agder, 97 du Trøndelag, 72 du Telemark et Vestfold, 32 du Troms et Finnmark, 29 du Møre et Romsdal, et 17 du Nordland
- L'âge moyen des personnes infectées est de 46,5 ans. 43,7% sont des femmes et 56,3% des hommes
- 769 de ces personnes ont été contaminées en Norvège, 862 à l'étranger alors que le lieu de contamination est inconnu pour 111 personnes
- 43 735 personnes ont été testées. Parmi les personnes testées, environ 95% ont été négatives au Covid-19
- 7000 Norvégiens à l'étranger ont sollicité une aide consulaire pour regagner la Norvège depuis le début de la pandémie

### **Mesures / préconisations sanitaires**

- Les autorités sanitaires ont publié des nouvelles précisions sur les priorités à appliquer concernant les tests, indiquant que toutes les personnes sans symptômes ou avec des gênes/problèmes respiratoires légers ne seraient pas testées. La priorité sera donnée aux personnes avec des infections respiratoires aiguës avec fièvre, toux ou essoufflement, et qui parallèlement : ont besoin d'être hospitalisées, sont déjà des patients ou habitent dans un établissement médicalisé, sont employées du service de santé et sont en contact avec des patients (ce groupe peut être testé en cas de symptômes légers qui ont duré plus de 48h), ont plus de 65 ans et souffrent d'une autre maladie (cardio-vasculaire, diabète, maladies pulmonaires, cancer et tension artérielle) ou ont été en contact avec un cas avéré de Covid-19
- Le personnel de santé présentant seulement des symptômes légers doit attendre 48 heures avant de se faire tester
- La priorité ne doit pas être donnée aux personnes sans symptômes ou aux personnes avec des problèmes respiratoires légers. Ces personnes doivent rester chez elles jusqu'à ce qu'elles n'aient plus de symptômes en ajoutant un jour supplémentaire de confinement par mesure de précaution. Des exceptions et ajustements à ces règles peuvent cependant être appliqués.

- Des nouvelles lignes directrices des autorités sanitaires seront publiées pour le corps médical la semaine prochaine pour détailler les priorités de soins à appliquer pour tous les services de santé en cas de nécessité et de manque de capacité d'accueil dans les hôpitaux
- La Norvège et l'UE se sont mis d'accord sur les modalités d'exportations de matériel de protection médicale vers la Norvège. Les pays de l'AELE ne sont désormais plus concernés par les restrictions introduites par l'UE pour limiter ces exportations vers des pays tiers, et peuvent maintenant recevoir ce matériel

### **Mesures économiques**

- La Banque de Norvège a annoncé une nouvelle baisse des taux directeurs (-0,75 point à 0,25%), son niveau le plus bas en 200 ans d'histoire. Elle envisage d'acheter massivement des couronnes pour enrayer la chute de son cours.
- Le gouvernement a présenté le 19 mars un paquet de soutien aux compagnies aériennes norvégiennes, en contrepartie du maintien de certains vols dans le pays : l'Etat norvégien se porte garant pour un prêt de 6 Milliards de NOK (environ 600 millions d'euros) au total (3 Mrds pour Norwegian, 1,5 Mrd pour SAS, et 1,5 Mrd pour d'autres compagnies). Par ailleurs, Wiedrøe a obtenu un soutien de 40 millions de NOK pour maintenir la desserte des aéroports secondaires sur la côte et dans le nord du pays. Ce paquet devra recevoir l'approbation de l'ESA (Autorité de surveillance de l'AELE)
- Pour rappel, diverses mesures ont été adoptées ces dernières semaines en soutien au secteur aérien : suppression de la taxe d'aéroport et des taxes collectées par Avinor (gestionnaire des aéroports), baisse de la TVA dans le secteur des transports, baisse des cotisations patronales, report du prélèvement des impôts, assouplissement des règles encadrant le chômage technique
- Le taux de chômage en Norvège atteint actuellement près de 6%, un niveau jamais atteint dans le pays depuis les années 1930
- Le gouvernement réduira la TVA pour certains services (nuitées dans les hôtels, transports des personnes, et ferry) de 12 à 8%, du 20 mars au 31 octobre.
- La période de prise en charge des employeurs en cas de maladie est réduit de 16 à 3 jours pour les personnes infectées par le Covid-19 à compter du 16 mars. Cette mesure s'applique également aux indépendants et aux freelancers
- La compagnie de ferry Stena Line a décidé de fermer définitivement sa ligne entre Oslo et Fredrikshavn au Danemark, après plus de 40 ans de fonctionnement suite à la faible demande actuelle

### **Restrictions annoncées**

- Les autorités norvégiennes confirment mettre en œuvre l'interdiction formelle des nuitées dans les résidences secondaires situées en dehors de la commune de résidence.

*Un second point de situation ne sera envoyé que dans l'hypothèse de nouvelles mesures prises aujourd'hui ou l'annonce de nouvelles informations significatives.*

Regjeringen reduserer den lave satsen for merverdiavgift fra 12 til 8 prosent i perioden fra og med 20. mars 2020 til 31. oktober 2020. Den lave satsen omfatter bl.a. overnatting i hoteller, persontransport og ferger.